

Congés fériés du temps des fêtes

Liste des congés férié pour la période des fête 2024-2025

Code	Congé	Prise effective
F7	Noël	Mercredi le 25 décembre 2024
F8	Lendemain de Noël	Jeudi le 26 décembre 2024
F9	Jour de l'An	Mercredi le 1 ^{er} janvier 2025
F10	Lendemain du jour de l'An	Jeudi le 2 janvier 2025



Répartition équitable

Toutes les personnes salariées bénéficient de deux jours de congés fériés consécutifs à Noël ou au jour de l'An au cours desquels, elles ne peuvent être tenues de travailler.

Néanmoins :

À l'occasion de Noël ou du jour de l'An là où il est possible de le faire, l'employeur peut accorder des journées additionnelles de congés (fériés, compensatoires, autres).

Clause 11.02 convention collective locale

Rémunération à Noël et au jour de l'An

Le salaire régulier de la personne salariée qui travaille effectivement le jour de Noël ou le jour de l'An est le salaire prévu à son échelle de salaire, majoré de 50 %.

Clause 9.09 convention collective nationale

Rémunération en temps supplémentaire lors d'un férié

Pour la **personne salariée technicienne** au taux double de son salaire régulier à l'exception de toute prime d'inconvénient, et ce, en plus du paiement dudit congé.

Clause 19.02 B) convention collective nationale

Si vous avez des questions ou des problématiques concernant vos conditions de travail, nous vous invitons à communiquer avec votre équipe syndicale à l'adresse mcq@aptsq.com.

